



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DÉCEMBRE 2024

- Date de convocation : 28 novembre 2024
- Date d'affichage : 28 novembre 2024
- Membres en exercice : 23
- Présents : 22
- Votants : 23
- Pouvoir : 1

L'An deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-huit novembre 2024 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Eric THERRY, Maire, M. Philippe MARCOT, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN, Adjointes au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Franck LAGNIAUX, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Karen RIAND, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ, Conseillers Municipaux en exercice.

Pouvoir : Mme Paule LAMOTTE donne pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°042/3.6.1 – ACTUALISATION DES LOYERS DES TERRAINS COMMUNAUX

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu la commission finances du 12 novembre 2024 ;

Considérant la nécessité d'actualiser le coût de la location au m² des terrains communaux, il est proposé d'appliquer les tarifs comme suit :

– Jardins familiaux équipés : 1.80 €/m²

– Jardins familiaux non équipés : 1.00 €/m²

– Jardins/prairie/potager possédant un accès véhicule:

de 0 à 500 m² = 1.00 €/m²

de 501 à 1 000 m² = 0.50 €/m²

– Fond de parcelles n'ayant pas d'accès piéton/véhicule et utilisé par les riverains : 0,25 €/m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les tarifs ainsi définis ci-dessus.

Le Maire,



La secrétaire